

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHEAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRIAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

2. Comité consultatif de Grand Lieu – Création, approbation de la Charte et lancement de l'appel à candidature

Rapporteur : Monsieur le Président

Exposé :

Dans le cadre des orientations politiques du mandat 2026-2032 et du projet de territoire « Grand Lieu 2040 », l'un des engagements des élus communautaires vise à conforter le lien entre les habitants, les acteurs locaux et Grand Lieu Communauté. Cette démarche s'inscrit dans l'axe 5 de ce projet « un territoire du quotidien vivant, solidaire et animé » et son action 3 « Promouvoir la participation et la démocratie locale ».

Faire progresser la démocratie participative est donc une des ambitions de Grand Lieu. La mise en place d'un Comité consultatif répond à cette volonté.

Le Comité consultatif de Grand Lieu est un lieu de débat et d'expression sur l'expertise d'usage autour des politiques et actualités communautaires. Il est saisi pour avis et peut également s'autosaisir de sujets.

Composé de 38 membres, le Comité consultatif de Grand Lieu est désigné, pour partie par les communes-membres parmi les élus communaux, et, pour l'autre partie, sur appel à candidature après tirage, par commune, parmi les candidatures d'habitants du territoire qui auront été reçues jusqu'au 31 juillet prochain.

Pour ce collègue des citoyens, la composition du Comité consultatif est fonction de la population municipale de chacune des 9 communes avec de 2 à 5 représentants par commune.

Le Comité consultatif de Grand Lieu désignera en son sein un Président dont le mandat durera 3 ans. Les membres du Comité consultatif de Grand Lieu sont désignés pour la durée du mandat jusqu'au prochain renouvellement électoral avec possibilité de poursuivre ou de cesser l'engagement à l'issue d'une période de 3 ans.

Le Comité consultatif de Grand Lieu se réunit au moins deux fois par an. Les avis rendus par le Comité consultatif de Grand Lieu le sont toujours à titre consultatif. Chaque membre du Comité consultatif de Grand Lieu s'engage en signant la charte du Conseiller consultatif.

Les projets de règlement intérieur et de charte du Conseiller consultatif figurent en annexe.

Décision :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** le comité consultatif de Grand Lieu Communauté,
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur et la charte du Conseiller consultatif,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer l'appel à candidatures à cet effet et à effectuer toute démarche en vue de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie ETHORE

Acte n° : DE151-C30626

Publié sur le site internet le : --/--/--

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Conseil du 30/06/2026



ID : 044-244400438-20260701-DE151_C300626-DE

Le Président,



Johann BOBLIN